



COMMUNE DE RODEMACK

LE MOT DU MAIRE – JUILLET 2020

NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

LUNDI: 8h30-12h / 13h30-16h30

MARDI: 8h30-12h / 13h30-16h30

MERCREDI: 8h30-12h - FERME
L'APRES-MIDI

JEUDI: 8h30-12h / 13h30-16h30

VENDREDI: 8h30-12h - FERME
L'APRES-MIDI

NOUVEAUX HORAIRES DU SYNDICAT DES EAUX

LUNDI: 8h30-12h / 13h30-16h

MARDI: 8h30-12h / 13h30-16h

MERCREDI: 8h30-12h - FERME
L'APRES-MIDI

JEUDI: 8h30-12h / 13h30-16h

VENDREDI: 8h30-12h - FERME
L'APRES-MIDI

OUVERTURE PARC CITADELLE

Depuis le 1^{er} juillet 2020

Jusqu'au 25 octobre 2020

de 9h30 à 17h00

ANIMATIONS PERIODE ESTIVALE

Tout l'été, la CCCE vous propose
de découvrir son territoire de
façon ludique et insolite.

Faites un bond dans l'histoire,
sauvez le village et devenez le
héros ou l'héroïne d'un jour au
travers de jeux numériques
gratuits accessibles pour tout
public et disponibles à partir de
début août

CARAVANE D'ETE

La caravane culturelle d'été du
Département s'arrêtera à
RODEMACK le samedi 22 août
2020.

Chères Rodemackoises, Chers Rodemackois,

Lors du conseil municipal du 21 juillet 2020, nous avons validé le budget primitif de la commune pour l'année 2020, exercice habituellement dû en avril mais reporté du fait de la crise sanitaire. Cet exercice est un acte important, car il permet de mettre en lumière les problématiques budgétaires de fonctionnement et de valider les choix d'investissement pour cette année.

Ainsi, nous avons dû faire face à des coûts de fonctionnement supplémentaires liés au COVID 19, notamment pour les frais de périscolaire (aucune entrée et un solde de charges fixes à prendre en considération), de nettoyage des écoles pour respecter les protocoles stricts décidés par l'éducation nationale et des recettes réduites (pas de location des gîtes durant la période de confinement). Heureusement, ces coûts seront en grande partie compensés par une dotation exceptionnelle votée le 9 juillet par le conseil communautaire de la CCCE.

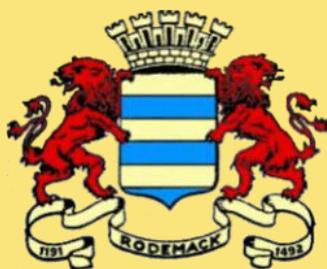
Côté investissement, le budget validé par le conseil municipal vient clôturer les investissements de voirie effectués en 2019 à Faulbach et l'enfouissement des réseaux chemin de la Glèbe.

De nouveaux investissements ont également été budgétisés : la reprise du chantier de la maison Starck, avec notamment la démolition du bâtiment en ruine près du lavoir, qui interviendra dès septembre. Les premières études techniques liées au projet de maison de santé sont également au programme de ce second semestre, ainsi qu'un engagement nécessaire pour la rénovation des gîtes communaux.

Pour avancer de manière concertée sur ces différents projets, des comités consultatifs sur certains sujets clés (maison de santé, maison Starck, sécurisation des voiries, environnement,...) verront le jour dès septembre. Comme nous nous y étions engagés, ils permettront d'intégrer des personnalités non élues (spécialistes du domaine, riverains...). Nous reviendrons vers vous à la rentrée de septembre pour préciser le rôle de ces comités consultatifs ainsi que le mode de sélection des participants car les places seront limitées (1-2 par comité). N'hésitez pas à vous manifester dès à présent auprès de la mairie en cas d'intérêt.

Enfin, il me semble important de rappeler l'arrêté préfectoral d'alerte sécheresse et les mesures de limitation imposées à chacun d'entre nous. C'est en effet l'ensemble du département de la Moselle qui a été mis en alerte au vu de la baisse générale des débits des cours d'eau. Les dispositions de l'arrêté sont applicables avec effet immédiat et jusqu'au 31 août 2020.

La préfecture de la Moselle rappelle que ces restrictions s'appliquent quelle que soit l'origine de l'eau (réseau d'alimentation public, prélèvements dans des cours d'eau, prélèvements dans des nappes d'accompagnement des cours d'eau, prélèvement dans des puits personnels, etc.). Cependant, si la situation météorologique et hydrologique évolue, les mesures et la durée d'application de ces dernières pourront être modifiées. Une opposition ou un non-respect des mesures de limitation de l'usage de l'eau entraîne une amende pouvant aller jusqu'à 1500€.



Ci-dessous sont retranscrites certaines mesures et restrictions face à la situation d'alerte.

J'en appelle à la responsabilité et au civisme de tous.

Je vous souhaite à toutes et tous un bel été et au plaisir de vous retrouver bientôt.

Très cordialement

Olivier Kormann
Maire de Rodemack

DON DU SANG

Mercredi 26 août 2020
De 16h à 19h30
Au Foyer Socio-Culturel de
RODEMACK

AGENCE POSTALE

Fermeture à compter du 24 juillet
jusqu'au 31 août 2020

SÉCHERESSE EN MOSELLE

ALERTE

Ces restrictions d'usage sont valables quelle que soit l'origine de l'eau, publique ou privée, depuis un prélèvement de surface ou en nappe d'accompagnement, un forage, un pompage ou un captage :



INTERDITS À TOUTE HEURE



Ne lavez pas vos véhicules (hors stations professionnelles)



Ne prélevez pas d'eau dans les cours d'eau, en surface ou en nappe d'accompagnement



Ne remplissez pas les piscines



INTERDITS ENTRE 11H ET 18H



N'arrosez pas vos jardins, pelouses potagers et espaces verts publics ou privés ; et terrains de sport



Ne lavez pas vos terrasses et allées, espaces et voies de circulation publics (sauf dérogation pour salubrité publique)



N'arrosez pas par systèmes d'irrigation vos pelouses et jardins

En cas de non-respect des restrictions, vous encourez jusqu'à **1 500 € d'amende**

Pour en savoir plus :
www.moselle.gouv.fr



PRÉFECTURE DE LA MOSELLE

@Prefetmoselle | www.moselle.gouv.fr

SÉCHERESSE EN MOSELLE

Les bons gestes

L'eau est une ressource rare, économisons la !



Réparez les fuites d'eau

Veillez à bien fermer les robinets d'eau



Ne laissez pas couler l'eau inutilement

Récupérez l'eau de pluie ou de rinçage des légumes pour arroser votre jardin



Faites tourner lave-linge et lave-vaisselle seulement quand ils sont pleins et en mode «eco»

Paillez les sols pour arroser moins (ex : avec des déchets de tonte de gazon, copeaux...)



Pour en savoir plus :
www.moselle.gouv.fr



PRÉFECTURE DE LA MOSELLE

@Prefetmoselle | www.moselle.gouv.fr